

Québec, le

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 15 septembre 2021, la députée de Sherbrooke, M<sup>me</sup> Christine Labrie, déposait à l'Assemblée nationale une pétition demandant au gouvernement que la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires soit basée sur les principes suivants :

- L'aménagement durable et convivial du territoire;
- La lutte contre les changements climatiques;
- La mobilité durable sous forme de transport en commun et transport actif;
- Une place équitable pour tous les usagers de la route;
- L'amélioration de la santé physique et mentale de la population.

Il est également demandé que le gouvernement du Québec crée un fonds en aménagement et en urbanisme durable dédié à la consolidation et à l'aménagement des milieux de vie, notamment à l'aménagement d'infrastructures favorisant le transport actif dans les nouveaux développements résidentiels et ceux existants, ainsi que dans les villages.

Dans le cadre de la démarche d'élaboration de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires, maintenant intitulée Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire, le gouvernement a publié, à l'été 2021, un document de consultation.

... 2  
2

La vision, les orientations préliminaires et les leviers d'actions qui y sont proposés sont en cohérence avec les principes mentionnés dans la pétition. Les détails sur la démarche d'élaboration de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire sont disponibles sur le [site Web](#) consacré à cette dernière.

Concernant la mise en place d'un fonds en aménagement et en urbanisme durable, le document de consultation identifie différents leviers d'action à explorer qui pourraient permettre de soutenir les municipalités dans l'aménagement durable de leur territoire. Les travaux à cet égard se poursuivent.

Par conséquent, soyez assuré que les demandes exprimées dans la pétition seront considérées dans le cadre de l'élaboration de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST